

## Classe virtuelle

### Ergonomie au poste de travail adaptée à vos métiers



Accessibilité  
handicap

#### Objectif

- Connaître les différentes pathologies liées à l'activité physique de travail (articulaires/discales/TMS)
- Être capable de réaliser les techniques de manutention en fonction des postes de travail

#### Programme

##### ● Théorie

Tour de table pour connaître les services des stagiaires

##### Introduction et généralités

- Définition de l'ergonomie
- Objectifs de l'ergonomie

##### Les situations de travail

- Ambiances physiques de travail
- Pathologies articulaires, TMS et discales
- Manutention

##### Comment agir pour la prévention de ces risques (pour ne pas se blesser)

- Bons comportements
- Respect des règles de sécurité

##### ● Pratique

- Séance d'échauffement

#### Modalités pédagogiques

- Formation en distanciel
- Support de formation PowerPoint
- Vidéos
- Quizz

#### Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation individuelle (QCM)

#### Rappel de la législation

**DIRECTIVE DU CONSEIL du 29 mai 1990** concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs (quatrième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE) (90/269/CEE)

**Article R4541-1** Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à toutes les manutentions dites manuelles comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables.

**Article R4541-8** L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque.

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

**Article L4141-1** L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier. Article R4541-5 Lorsque la manutention manuelle ne peut pas être évitée, l'employeur :

1° Évalue les risques que font encourir les opérations de manutention pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

2° Organise les postes de travail de façon à éviter ou à réduire les risques, notamment dorso-lombaires, en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou, à défaut de pouvoir les mettre en œuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible.

**Preventech**  
**Formation**

Tél : 01 44 09 70 44 / [www.preventech.net](http://www.preventech.net)



##### Durée

3 à 4 heures



##### Quantité

8 à 10 max.



##### Prérequis

Aucun prérequis



##### Personnel concerné

Employés ayant un poste de travail à manutention manuelle et travail répétitif



##### Intervenants

Un ergonome



##### Type

Intra-entreprise  
Classe virtuelle



##### Prix

800 € HT par groupe, soit 80 € HT par stagiaire pour un groupe de 10 personnes.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilités réduites, en situation d'handicap visuel, auditif ou mental. Veuillez nous contacter afin que nous puissions aménager et adapter votre formation.



Nous nous engageons à vous recontacter sous 72h ouvrées pour définir ensemble des dates de déploiement des formations.